

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Nombres de membres :

En exercice : **15**

Présents :**8**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date de la convocation : **04/04/2025**

Date de publication de la convocation :
05/04/2025

**de la commune de COGOLIN
Séance du vendredi 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **onze avril**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Liliane LOURADOUR, déléguée aux affaires sociales, vice-présidente.

PRESENTS :

**Liliane LOURADOUR – Danielle CERTIER - René LE VIAVANT –
Pierre NOURRY – Patrick HERMIER- Mireille ARNAUD – Leda
NOURRY - Marguerite BAIN -**

POUVOIR :

Marc Étienne LANSADE	à	Liliane LOURADOUR
Franck THIRIEZ	à	René LE VIAVANT
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Danielle CERTIER
Malika OUAREZKI	à	Mireille ARNAUD
Stéphane PEYNE	à	Leda NOURRY
Jean-Yves JOSEPH	à	Patrick HERMIER

ABSENT : Jean-François CHEPPIO

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie FRECHIN

L'article L 2121-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration du CCAS élit son président.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'élire, à main levée, comme présidente de cette séance, Madame Liliane LOURADOUR, vice-présidente du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'ELIRE**, à main levée, Liliane LOURADOUR, vice-présidente du CCAS, comme présidente de la séance au cours de laquelle est débattu le compte financier unique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

La vice-présidente

La secrétaire

Liliane LOURADOUR

Valérie FRECHIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr

N° 2025/04/11-02

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE